

**925 (XXXIV). Participation de la Confédération suisse aux sessions de la Commission économique pour l'Afrique**

*Le Conseil économique et social*

*Habilite* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique à autoriser la Confédération suisse à participer, si elle le désire, aux sessions de la Commission, à des conditions analogues à celles que le paragraphe 10 du mandat de la Commission prévoit pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission <sup>6</sup>.

1213<sup>e</sup> séance plénière,  
6 juillet 1962.

**883 (XXXIV). Rapport de la Commission de statistique**

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* du rapport de la Commission de statistique (douzième session) <sup>7</sup> et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qu'il contient.

1216<sup>e</sup> séance plénière,  
10 juillet 1962.

**885 (XXXIV). Ressources naturelles**

NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE :  
ÉNERGIE SOLAIRE, ÉNERGIE ÉOLIENNE,  
ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* que :

a) La demande qui s'exerce sur les sources classiques d'énergie s'accroît très rapidement et que des sources nouvelles d'énergie promettent d'apporter un appoint important aux ressources énergétiques et à la croissance économique dans les années à venir,

b) Les progrès de l'industrialisation revêtent une grande importance pour le développement économique et social des pays en voie de développement,

c) La plupart des pays en voie de développement souffrent d'une pénurie grave d'énergie sous une forme qui soit facilement utilisable,

*Constatant* que les travaux de la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, qui s'est tenue à Rome en août 1961, ont abouti aux conclusions qui suivent :

a) La recherche scientifique et technique, notamment la recherche fondamentale, est indispensable pour étendre l'utilisation et accroître le rendement de ces nouvelles formes d'énergie et il est également indispensable d'adapter les procédés et de faire des essais pratiques dans des conditions qui correspondent à celles des pays en voie de développement,

b) Il serait possible de coordonner beaucoup mieux les travaux de recherche ainsi que d'utiliser plus efficacement et d'accroître les ressources financières et le personnel spécialisé déjà affectés aux recherches sur l'énergie solaire,

c) Il est nécessaire de réunir des renseignements plus complets sur les ressources disponibles, en énergie solaire, en énergie éolienne et en énergie géothermique, ainsi que sur les autres sources possibles d'énergie, le stockage de l'énergie et l'utilisation combinée de diverses formes d'énergie,

d) Il est nécessaire de normaliser les mesures, les instruments et le matériel pour favoriser la généralisation des techniques d'utilisation des nouvelles formes d'énergie,

e) Pour réaliser des progrès importants dans l'utilisation des formes nouvelles d'énergie, et notamment de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne, il est nécessaire d'établir des stations pilotes et des centres expérimentaux dans les régions peu développées qui n'ont pas de sources classiques d'énergie exploitables, mais qui ne manquent ni de soleil ni de vent,

*Constatant également* les progrès encourageants qui ont été réalisés ces dernières années dans l'expérimentation et les applications pratiques de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique et de l'énergie éolienne, et qu'a révélés la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie,

*Tenant compte* de l'intérêt qu'il y a, étant donné la pénurie de capitaux dans les pays en voie de développement, à utiliser toutes les formes d'énergie dont on peut facilement disposer, et en particulier celles qui peuvent être exploitées dans des conditions relativement peu onéreuses,

*Invite* le Secrétaire général :

a) A assurer une large diffusion au rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie <sup>8</sup> et à faciliter la consultation des documents scientifiques présentés à cette Conférence ;

b) Compte tenu du rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie, à examiner, notamment du point de vue de l'approvisionnement en énergie des pays en voie de développement, les méthodes permettant de coordonner et de faciliter les recherches sur les sources nouvelles d'énergie, en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique et les applications de ces formes d'énergie, en consultant au cours de cet examen les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que, le cas échéant, d'autres organismes internationaux et nationaux qui exercent leurs activités dans ce domaine ;

c) A présenter au Conseil, à sa trente-septième session, un rapport sur l'état d'avancement de cet examen.

1230<sup>e</sup> séance plénière,  
24 juillet 1962.

<sup>6</sup> *Ibid.*, Supplément n° 10 (E/3586), annexe III.

<sup>7</sup> *Ibid.*, Supplément n° 13 (E/3633).

<sup>8</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.I.23.